

Surface Quick

Date de révision: 20.08.2020

Code du produit: 00056-0191

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Surface Quick

UFI: 9M7V-U7DT-M009-4GKW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Désinfectant alcoolique rapide pour petites surfaces / pour dispositifs médicaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: B. Braun Medical AG

Rue: Seesatz 17

Lieu: CH-6204 Sempach

Service responsable: Zentrale

Téléphone: +41 (0) 58 / 258 50 00

E-Mail: info.bbmch@bbraun.com

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
Tox Info Suisse, Numéro de téléphone: 145 / E-Mail: info@toxiinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Propan-1-ol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

Surface Quick

Date de révision: 20.08.2020

Code du produit: 00056-0191

Page 2 de 13

P310 être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée .

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H318

Conseils de prudence

P280-P305+P351+P338-P310

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT.
 Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Solution alcoolique

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
71-23-8	Propan-1-ol			50 %
	200-746-9	603-003-00-0	01-2119486761-29	
	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336			
308062-28-4	Amines, C12-C14 (pairs) – alkyldiméthyle, N-oxydes			< 1 %
	931-292-6		01-2119490061-47	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H315 H318 H400 H411			
7173-51-5	Chlorure de didécylidiméthylammonium			< 0,25 %
	230-525-2	612-131-00-6	01-2119945987-15	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H314 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Les indications de point 4, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Surface Quick

Date de révision: 20.08.2020

Code du produit: 00056-0191

Page 3 de 13

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières.
Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler aussitôt un médecin.
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:
Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x).
Composés de chlore.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Surface Quick

Date de révision: 20.08.2020

Code du produit: 00056-0191

Page 4 de 13

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

Préventions des incendies et explosion

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec:
Oxydants.
Métaux alcalins et alcalino-terreux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant alcoolique rapide pour petites surfaces / pour dispositifs médicaux

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
71-23-8	n-Propanol	200	500		VME 8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
71-23-8	Propan-1-ol			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	136 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	268 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1723 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	81 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	80 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1036 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	61 mg/kg p.c. /jour
308062-28-4	Amines, C12-C14 (pairs) – alkyldiméthyle, N-oxydes			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	11 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	15,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	5,5 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,8 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,44 mg/kg p.c. /jour

Surface Quick

Date de révision: 20.08.2020

Code du produit: 00056-0191

Page 6 de 13

Odeur:	Odeur d'alcool	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):		n.d.
Modification d'état		
Point de fusion:		- 127 °C *)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		97 °C *)
Point de sublimation:		n.a.
Point de ramollissement:		n.d.
Point d'éclair:		31 °C DIN 51755
Combustion entretenue:	Combustion auto-entretenu	
Inflammabilité		
solide:		n.a.
gaz:		n.a.
Dangers d'explosion		
Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.		
Limite inférieure d'explosivité:		n.d.
Limite supérieure d'explosivité:		n.d.
Température d'inflammation:		400 °C *)
Température d'auto-inflammabilité		
solide:		n.a.
gaz:		n.a.
Température de décomposition:		n.d.
Propriétés comburantes		
Non oxyder.		
Pression de vapeur: (à 20 °C)		28,2 hPa *)
Densité (à 20 °C):	0,90 - 0,92 g/cm ³	
Densité apparente:		n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		Miscible
Solubilité dans d'autres solvants		
n.d.		
Coefficient de partage:		0,2 *)
Viscosité dynamique:		n.d.
Viscosité cinématique:		n.d.
Durée d'écoulement:		n.d.
Densité de vapeur:		n.d.
Taux d'évaporation:		n.d.
Épreuve de séparation du solvant:		n.d.
Teneur en solvant:		50 %

9.2. Autres informations

*) Propan-1-ol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Surface Quick

Date de révision: 20.08.2020

Code du produit: 00056-0191

Page 7 de 13

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.
Réagit au contact des métaux alcalins.
Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

10.4. Conditions à éviter

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.
Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.
Métaux alcalins et alcalino-terreux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.
Pendant l'incendie, il peut se produire:
Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).
Composés de chlore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Absence de données toxicologiques.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
71-23-8	Propan-1-ol				
	orale	DL50 > 8000 mg/kg	rat		
	cutanée	DL50 4032 mg/kg	lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 33,8 mg/l	rat		OCDE 403
308062-28-4	Amines, C12-C14 (pairs) – alkyldiméthyle, N-oxydes				
	orale	DL50 1064 mg/kg	rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	rat		
7173-51-5	Chlorure de didécylidiméthylammonium				
	orale	DL50 238 mg/kg	rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 3342 mg/kg	lapin		

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Surface Quick

Date de révision: 20.08.2020

Code du produit: 00056-0191

Page 8 de 13

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Propan-1-ol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastrointestinales.

La déglutition rend possible la ré-assorption.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Surface Quick

Date de révision: 20.08.2020

Code du produit: 00056-0191

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
71-23-8	Propan-1-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4555	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	3644	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	1150	2 d	Chlorella sp.	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 100	21 d	Daphnia magna	
308062-28-4	Amines, C12-C14 (pairs) – alkyldiméthyle, N-oxydes					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2,67	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,143		Pseudokirchneriela subcapitata	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3,1 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,42	302 d	Pimephales promelas	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	>= 0,067	28 d	Algue	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,7 mg/l	21 d	Daphnia magna	OCDE 211
7173-51-5	Chlorure de didécylidiméthylammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,19	96 h	Pimephales promelas	US-EPA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,026		Pseudokirchneriela subcapitata	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,062	48 h	Daphnia magna	EPA-FIFRA
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,032	34 d	Danio rerio	OCDE 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,014	21 d	Daphnia magna	
	Toxicité bactérielle aiguë	(11 mg/l)		3 h	Boue activée	OCDE 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
71-23-8	Propan-1-ol			
	DBO en % de la demande théorique en oxygène	75 %	20	
	De facile désintégration biologique.			
308062-28-4	Amines, C12-C14 (pairs) – alkyldiméthyle, N-oxydes			
		90 %	28	
	Facilement biodégradable (critères OCDE).			
7173-51-5	Chlorure de didécylidiméthylammonium			
	OCDE 301B	72 %	28	
	De facile désintégration biologique.			

Surface Quick

Date de révision: 20.08.2020

Code du produit: 00056-0191

Page 10 de 13

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Propan-1-ol

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
71-23-8	Propan-1-ol	0,25
308062-28-4	Amines, C12-C14 (pairs) – alkyldiméthyle, N-oxydes	2,7

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

Information supplémentaire

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

070604 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1274
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	n-PROPANOL EN SOLUTION
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30

Surface Quick

Date de révision: 20.08.2020

Code du produit: 00056-0191

Page 11 de 13

Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1274
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: n-PROPANOL EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1
 Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg
 Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1274
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: n-PROPANOL (PROPYL ALCOHOL, NORMAL), SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3



Marine polluant: No
 Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1274
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: n-PROPANOL (PROPYL ALCOHOL, NORMAL), SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
 Passenger LQ: Y344
 Quantité exceptée: E1
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

Surface Quick

Date de révision: 20.08.2020

Code du produit: 00056-0191

Page 12 de 13

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 50 %
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Information supplémentaire

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):
Tensides non-ioniques < 5 %, Parfum < 5%
Ingrédients soumis à l'obligation de déclaration selon le Comité scientifique européen (SCCP) : -

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieur
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

Surface Quick

Date de révision: 20.08.2020

Code du produit: 00056-0191

Page 13 de 13

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
 CAS = Chemical Abstract Service
 EN = European norm
 ISO = International Organization for Standardization
 DIN = Deutsche Industrie Norm
 PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
 vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose
 LC = Lethal concentration
 EC = Effect concentration
 IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Pour les utilisations identifiées, voir également A.I.S.E. (www.aise.eu). Vous y trouverez de plus amples informations sous le mot-clé SUMI (informations d'utilisation sûre des mélanges).

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Désinfectant pour surfaces	-	-	-	8a, 8b, 9, 10, 19	-	-	-	SUMI-I

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)